

**AUTORISATION DE REPRODUCTION OU DE REPRÉSENTATION
DE L'IMAGE D'ÉTUDIANTS OU ÉLÈVES PHOTOGRAPHIÉS OU FILMÉS**

N° 2017-0160

Je soussigné(e) (nom, prénom) : _____

demeurant à (adresse, téléphone, mail) :

né (e) le : _____

à : _____

en qualité de :

(1) Étudiant de la formation : _____

(1) Parent de l'élève : _____

étudiant de la formation : _____

peut poser ou apparaître comme figurant(e) à l'occasion de la prise de clichés photographiques et/ou de vidéos sur la période de l'année scolaire 2017-2018 ;

Autorise à titre gratuit la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de- France, - 27 avenue de Friedland - 75008 PARIS, pour son établissement d'enseignement Gobelins, l'école de l'image (Campus de GAMBETTA et Campus de SAINT MARCEL) :

- à la diffusion, publication, reproduction, représentation, adaptation de mes photographies ou enregistrements audiovisuels ou prise de vues pour les seuls besoins de communication interne et externe de la CCIR, de ses établissements d'enseignement et services et de ses partenaires, sur tous supports et sous toutes formes (notamment brochures, affiches, montage vidéo, journaux, multimédia, internet, intranet, banques d'images, réseaux sociaux tel que facebook, instagram...).

Pour tout autre usage, notamment pour toute exploitation à titre onéreux ou commercialisation de mon image, mon accord préalable sera nécessaire.

Cette autorisation peut être révoquée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Gobelins, l'école de l'image à l'attention de Nathalie Berriat, Directrice ou par tout autre message envoyé par mail au service en charge de la communication à Gobelins à l'adresse mail info@gobelins.fr. Dans ce cas, elle cessera un mois maximum après réception de cette lettre ou de ce mail, ce délai étant prolongé, le cas échéant, de la période de vacances scolaires fixée par le calendrier officiel.

Fait à _____

le _____ en deux exemplaires originaux

Signature et mention manuscrite
« Bon pour accord »

Signature et mention manuscrite
« Bon pour accord »

Le titulaire

Le représentant légal du mineur

(1) rayer la mention inutile